

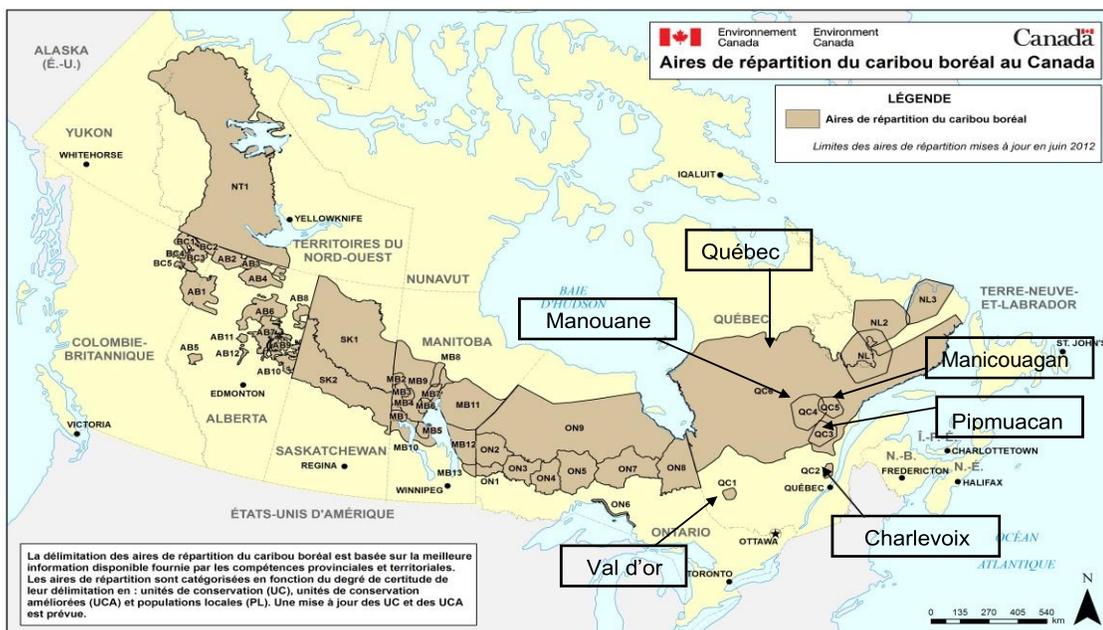


LE POINT SUR LE CARIBOU FORESTIER (1 DE 2)

Beaucoup de choses erronées se disent et s'écrivent sur le caribou forestier, un emblème animalier qui sert de prétexte à des actions de désinformation pure et simple qui induisent les gens en erreur. Il est temps de remettre les pendules à l'heure et c'est précisément ce que nous allons faire dans ce numéro et dans celui qui suivra.

- ▶ Il y a quatre (4) sous-espèces de caribous au Canada : le caribou de Peary, le caribou de la toundra, le caribou de Grant et le **caribou des bois qui vit dans la forêt boréale** à partir de la Colombie-Britannique et du Territoire du Yukon jusqu'à Terre-Neuve-et-Labrador. Chaque sous-espèce présente des différences sur les plans de la morphologie, du comportement et de la répartition géographique.
- ▶ En 2003, le gouvernement du **Canada** a adopté la Loi sur les espèces en péril (LEP) et désigné le caribou des bois (qui inclut le caribou forestier du Québec) « **espèce menacée** », c'est-à-dire une espèce sauvage susceptible de devenir une espèce en voie de disparition si rien n'est fait pour contrer les facteurs menaçant de la faire disparaître.

Conformément à la LEP, le ministre fédéral de l'Environnement doit élaborer un **programme** de rétablissement du caribou qui a été publié en 2012 (*Programme de rétablissement du caribou des bois, population boréale, au Canada – 2012*). Le gouvernement fédéral a identifié **51 aires de répartition** (zones géographiques où vivent les groupes d'individus) au **Canada, dont six (6) au Québec**. Il a également établi que, dans chacune d'elles au **moins 65 % de l'habitat ne doit pas être perturbé**; en d'autres mots, que **35 % de l'aire peuvent être perturbés**.



- ▶ En 2005, le gouvernement du Québec a désigné le caribou forestier « **espèce vulnérable** », c'est-à-dire dont la survie à moyen et long terme n'est pas assurée en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (LEMV).

De son côté, le gouvernement du Québec a mis sur pied l'Équipe de rétablissement du caribou forestier (ERCF) à qui il a confié le mandat d'élaborer un **plan** de rétablissement du caribou.

Le premier *Plan de rétablissement du caribou forestier au Québec 2005-2012* a alors été publié et mis en œuvre dans les cinq (5) régions administratives concernées, soit la Côte-Nord, le Saguenay – Lac-Saint-Jean, le Nord-du-Québec, l'Abitibi-Témiscamingue et la Capitale-Nationale.

- ▶ En 2012, le gouvernement du Québec a dévoilé le **Plan d'aménagement de l'habitat du caribou forestier du Saguenay – Lac-Saint-Jean 2012-2017** [Version 1 – 2012 04 13] préparé par la direction régionale du ministère des Ressources naturelles (MRN). Ce document est destiné à mettre en place les mesures relatives au rétablissement de l'espèce et il tient compte de quatre (4) principes de certification du Forest Stewardship Council (FSC) relatifs à l'**aménagement de l'habitat** du caribou et à l'**aménagement écosystémique**.
- ▶ En 2013, le gouvernement du Québec a rendu publics :
 - le *Bilan du Plan de rétablissement du caribou forestier au Québec 2005-2012*;
 - le *Plan de rétablissement du caribou forestier au Québec 2013-2023*;
 - les *Lignes directrices pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier* élaborées par l'ERCF (qui reprend le « diktat » du 65-35).

- ▶ Au Québec, l'aire de répartition du caribou forestier (c'est-à-dire la zone qui délimite la répartition géographique de l'espèce) couvre environ 644 000 km² et est subdivisée en quatre (4) zones (Nord, Centre, Sud et Est). C'est dans la **zone sud** que l'on retrouve l'ensemble de la forêt publique sous aménagement où il y a de la récolte forestière. Sa superficie de 165 000 km² représente **26 %** de l'aire de répartition totale du caribou forestier.

Ceci signifie que **la majeure partie de la superficie (74 %) occupée par le caribou forestier se situe au nord de la limite nordique des forêts attribuables**, c'est-à-dire la « frontière » au-delà de laquelle il n'y a **aucune récolte forestière**.

- ▶ Le gouvernement fédéral vient de publier son *Plan d'action visant le caribou des bois au Canada (mesures fédérales)* dans lequel il perpétue son **approche mur à mur pour l'ensemble du Canada** (taux de perturbation de 65-35). Les groupes environnementaux ont fait de ce seuil leur cheval de bataille **sans aucun discernement**.

« Des recherches récentes montrent que d'autres facteurs que les perturbations humaines et naturelles terrestres ont un effet clair sur les populations de caribou au Canada. **Nous avons constaté une augmentation des populations dans des régions comme le Lac-Saint-Jean, au Québec, où le niveau de perturbation est relativement élevé. Une autre étude réalisée dans le nord du Labrador montre que les populations de caribou diminuent considérablement, malgré un taux de perturbation parmi les plus faibles au Canada.** Des résultats similaires sont obtenus dans les parcs nationaux de Banff et de Jasper, où il n'y a pas d'activité industrielle, mais où les populations de caribou chutent.

(...) L'un des sujets de désaccord les plus préoccupants est l'orientation fédérale relative à un seuil 65/35 de non-perturbation/perturbation, que certaines provinces ont interprété comme une **norme absolue** plutôt que comme un **guide à adapter aux conditions régionales**. **Il n'y a pas deux régions identiques au pays et l'application à grande échelle de ce modèle rend difficile l'obtention des meilleurs résultats à l'échelle locale.** »

Derek Nighbor, président et chef de la direction de l'Association des produits forestiers du Canada
Lettre du 3 août 2017 adressée à l'honorable Jim Carr, ministre des Ressources naturelles du Canada
et à l'honorable Catherine McKenna, ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada

Au Québec, notamment au Lac – Saint-Jean, sur la Côte-Nord et dans la région du Nord-du-Québec, **des inventaires réalisés après 2012 concluent à une augmentation de la population de caribous.**

PROPOSITION Loi sur les espèces en péril
Série de plans d'action

Plan d'action visant le caribou des bois
(*Rangifer tarandus caribou*), population
boréale, au Canada

Mesures fédérales

Caribou des bois, population boréale



2017

 Government of Canada

 Gouvernement du Canada



« (...) **des recherches supplémentaires sont nécessaires** pour pouvoir se pencher sur les zones d'incertitude du cadre d'évaluation des risques ainsi que sur les **principales lacunes dans les connaissances ayant été cernées** durant la transition du programme de rétablissement vers les plans par aires de répartition.

(...) Solliciter la participation des communautés et organismes autochtones, d'autres ministères fédéraux, des gouvernements provinciaux et territoriaux, du milieu universitaire, de l'industrie et d'organisations non gouvernementales à la conception et à l'établissement d'un consortium national du savoir sur le caribou boréal afin de partager les leçons apprises et de mettre en commun nos capacités pour **nous attaquer aux principales lacunes dans les connaissances.** »

« On a mis en place un plan de rétablissement du caribou forestier en 2008 avec la création de blocs de forêt protégés pour aider les hardes. On pense mettre en place un nouveau plan de rétablissement du caribou forestier avec des blocs de forêt jusqu'à 10 fois plus grands. **On veut donc changer les mesures après seulement 5 ans de mise en application alors qu'il n'y a aucun programme pour mesurer si ces mesures ont donné des résultats significatifs sur les différentes hardes que l'on retrouve dans la forêt sous aménagement.**

On a l'impression qu'il n'y jamais rien eu de fait pour soutenir les populations de caribou forestier. Le ministère et les entreprises ont mis en place des mesures de protection et il serait intéressant de vérifier les résultats. **Qui peut dire avec certitude que ces mesures n'ont donné aucun résultat ou, au contraire, ont permis de faire augmenter le nombre de caribous dans les hardes qui fréquentent les secteurs ayant fait l'objet des mesures.** »

« Caribou forestier : la science doit primer, selon Daniel Lord. Guerre de tranchées. »

Entrevue avec Louis Tremblay, *Le Quotidien*, 16 janvier 2013



À SUIVRE...